



Logement, aménagement durable et
ressources naturelles

Énergie et climat

Développement durable

Prévention des risques

Infrastructures, transports et mer

Le programme des JDD intègre la diversité des missions du ministère et vous propose des rendez-vous mensuels où des problématiques essentielles, notamment celles issues des Grenelle de l'Environnement et de la Mer, seront mises en perspective par rapport à la situation de notre région.

20 mars 2012

DREAL Picardie

56, rue Jules Barni

80040 Amiens

salle 28

Réformes des études d'impact et de l'enquête publique

Les dispositions du code de l'environnement concernant l'enquête publique et les études d'impact ont été modifiées par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2 et ses deux décrets d'application du 29 décembre 2011.

Le 1^{er} décret n°2011-2018 portant réforme de l'enquête publique, met fin à la multiplicité des types d'enquête en les regroupant en 2 catégories relevant du code de l'environnement ou du code de l'expropriation.

Le 2^{ème} décret n°2011-2019 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement, liste les projets désormais soumis à étude d'impact, soit de façon obligatoire, soit après examen au « cas par cas ».

9h00 – 9h30

Accueil

9h30 – 10h45

Réforme des études d'impact

10h45 – 11h00

Pause

11h00 – 12h00

Réforme de l'enquête publique

Présenté par l'unité Garant Environnemental

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Picardie - DREAL**

Service Gestion de la Connaissance et Garant Environnemental
56, rue Jules Barni – 80040 AMIENS

Courriel : Sgcge.picardie@developpement-durable.gouv.fr

téléphone : 03 22 82 92 30 - télécopie 03 22 91 73 77